



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de l'éducation

Question écrite n° 10901

Texte de la question

M Andre Rossinot appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la nécessité de renforcer le dispositif ZEP. En effet, les dispositions actuelles ne paraissent pas assurer le maintien des équipes pédagogiques sur le moyen terme. Les calculs des effectifs scolaires aboutissant aux fermetures de classes ne bénéficient pas de paramètre particulier, et ainsi les politiques concertées entre l'Etat, les organismes sociaux, le monde associatif et les municipalités peuvent être remises en cause par l'application brutale des textes adaptés à des situations ordinaires. Citant le cas du quartier du Haut-du-Lievre, inscrit dans la procédure de « développement social des quartiers » où quatre postes d'instituteurs peuvent être supprimés, ce qui reviendrait à remettre en question les efforts menés depuis plusieurs années tant en matière d'enseignement proprement dit que de soutien pédagogique particulier, il lui demande les mesures qu'il compte adopter pour que la situation spécifique des quartiers fragiles soit mieux prise en compte.

Texte de la réponse

Reponse. - Les fermetures de classe dans le quartier du Haut-du-Lievre correspondent à une nécessaire adaptation du réseau scolaire aux évolutions des effectifs d'élèves. Les écoles classées dans cette zone prioritaire bénéficient d'effectifs peu élevés : les classes élémentaires reçoivent 20,87 élèves en moyenne et les classes maternelles 24,63. Par ailleurs, les crédits importants qui viennent d'être attribués au ministère de l'éducation nationale renforcent ses possibilités d'intervention. Ces crédits n'autorisent pas la création de nouveaux emplois mais ils contribueront largement à promouvoir l'égalité des chances et à lutter contre l'échec scolaire, notamment dans les zones prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Rossinot André](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10901

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1330